

jamais laissé paraître d'enthousiasme à se prévaloir de mon aide.

Dans une veine plus gaie, je voudrais qu'il sache bien que l'opposition officielle lui souhaite tout ce qu'il a toujours souhaité, soit ce qu'il y a de mieux. Nous nous réjouissons de le voir toujours resplendissant de santé, de vigueur et de jeunesse. Tout comme Jack Benny, apparemment, il ne grisonne plus.

[Français]

Honorables sénateurs, nous avons eu le plaisir, jeudi dernier, d'écouter un discours magistral de la part de notre nouveau collègue, le sénateur Louis Robichaud. De lui, nous ne pouvions nous attendre à moins. Sa réputation l'avait précédé ici.

Sa carrière à la Législature du Nouveau-Brunswick, le fait qu'il ait occupé pendant dix ans les fonctions de Premier ministre à Frédéricton, témoignent de ses qualifications, et nous assurent d'une présence fort utile dans nos délibérations.

Je félicite le sénateur Robichaud de la façon avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche relativement ingrate de proposer de l'Adresse. Ce premier discours sera sans doute suivi de plusieurs autres du même calibre, et nous serons heureux de l'entendre à nouveau.

[Traduction]

Le discours du sénateur Perrault, qui a appuyé la motion du sénateur Robichaud en vue d'adopter le discours du trône, a prouvé qu'il connaît bien les nombreux problèmes complexes auxquels le Canada fait face actuellement. Son discours a cependant révélé son talon d'Achille. Il sait reconnaître les problèmes; il comprend la plupart de leurs ramifications, mais en ce qui concerne les solutions, nous avons pu déceler une certaine faiblesse assez révélatrice. Il est évident que le sénateur est d'avis que si les solutions ne proviennent pas du génie collectif des pseudo-intellectuels du parti libéral, elles n'ont aucune valeur.

Honorables sénateurs, combien d'entre vous se souviennent du discours du trône de l'an dernier? Combien d'entre vous peuvent se rappeler, sans sourciller, les bonnes résolutions du gouvernement, sa volonté de juguler l'inflation, d'arrêter la hausse du coût de la vie, de réduire le chômage?

Le discours du trône de cette année ne diffère pas sensiblement de celui de l'an dernier. S'il faut refaire les mêmes vieilles promesses, et réchauffer les restes, c'est que le Parlement n'a pas accompli grand-chose au cours de la dernière session. Mais cette preuve était inutile, les réalités de la vie y suffisaient. Le coût de la vie est plus élevé que jamais auparavant. Le chômage n'a certes pas diminué et bien que les prestations de la sécurité sociale aient été accrues, il ne reste pas grand-chose dans les goussets des nécessiteux. Leur sort n'a guère été amélioré depuis l'an dernier. Ils sont toujours les victimes sans défense de l'inflation galopante et tout le verbiage d'un magnifique discours du trône n'y changera rien.

Les Canadiens sont mécontents et amers. Ils reçoivent une râclée économique et, semble-t-il, ne peuvent rien faire pour se défendre. Ils se tournent vers le gouvernement fédéral pour y chercher une consolation qu'ils ne trouvent pas. Le pays tout entier semble avoir perdu son sens de l'ordre et de l'action.

Que s'est-il passé? Pourquoi le gouvernement a-t-il accompli si peu pendant la dernière session? La réponse est bien simple: le gouvernement était surtout préoccupé

de se maintenir au pouvoir. La peur de perdre le pouvoir l'a empêché d'agir hardiment et courageusement. C'est malheureux et pitoyable, mais néanmoins vrai: le gouvernement n'a pas le courage de ses opinions, si tant est qu'il en ait. Il était satisfait au cours de la dernière session d'accepter n'importe quelle opinion, tant que cela lui permettait de se maintenir au pouvoir.

Laissez-moi vous donner quelques exemples qui prouvent à quel point le gouvernement a trahi ses principes. Laissez-moi vous montrer comment avec une lâcheté incroyable, il a refusé de prendre en main la destinée des Canadiens.

Dans le domaine de la sécurité sociale, le bill C-147 adopté en mai dernier portait la pension de sécurité de la vieillesse à \$100 par mois. Il prévoyait également un redressement du coût de la vie calculé sur une base annuelle. L'indexation des majorations au coût de la vie était en soi un recul de la position que le gouvernement avait adoptée en 1972. Les honorables sénateurs se souviendront qu'en 1972, il avait refusé de relever de plus de 2 p. 100 l'an les pensions de sécurité de la vieillesse. Normalement, le bill C-147 aurait dû être la seule mesure législative sur la pension de sécurité de la vieillesse présentée durant la première session de la présente législature mais menacé de perdre l'appui du NPD, le gouvernement a présenté un deuxième bill à ce sujet en septembre dernier.

● (2020)

Par son bill C-219, le gouvernement a dit que l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse entraînerait des majorations trimestrielles. Cette idée d'une majoration trimestrielle a été suggérée en premier par le chef de l'opposition, à l'autre endroit. Mais lorsqu'il l'a émise au mois de mai l'année dernière, le gouvernement l'a qualifiée de stupide, trop compliquée, difficile à réaliser. Puis, en septembre, il l'a adoptée comme si elle venait de lui. Il a visiblement agi par instinct de survivance.

Au cours de la dernière session on a aussi présenté deux projets de loi concernant les allocations familiales. Le gouvernement a fait savoir qu'il entendait présenter un nouveau régime d'allocations familiales, à compter du 1^{er} janvier de cette année. Or, en septembre, sentant de nouveau son existence menacée, l'administration Trudeau adopte une mesure provisoire portant l'allocation familiale à \$12 par mois en attendant l'adoption du bill C-211.

Les honorables sénateurs se souviendront sûrement d'autres circonstances où le gouvernement a fait des volte-face opportunistes dont le seul motif était de se maintenir au pouvoir.

Le bill C-192 prévoyait une réduction de l'impôt des sociétés dont le champ d'activité touchait la fabrication et la consommation. Par suite des objections des néo-démocrates et des réserves des conservateurs à l'endroit des réductions de l'impôt des sociétés, le gouvernement consentit à insérer une disposition par laquelle 60 députés pourraient obliger le gouvernement à présenter une mesure de manière à actualiser toute résolution adoptée par la Chambre.

Qu'on y pense, honorables sénateurs, le gouvernement acceptait d'avance de présenter et d'appuyer un projet de loi auquel il s'opposait. Sans compter qu'il agissait ainsi en matière de législation fiscale dont le gouvernement et le gouvernement seul a la prérogative. C'est un exemple unique de capitulation sans combat, un autre exemple regrettable de faiblesse chronique et d'absence de direction. Ce fut une abdication honteuse du gouvernement